



#1jeune1solution

2



## Création de places dans l'enseignement supérieur

Afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et accueillir les nouveaux bacheliers, 30 000 places supplémentaires seront créées dans les établissements d'enseignement supérieur sur les années universitaires 2020-2021 et 2021-2022.

### De quoi s'agit-il ?

L'ouverture, pour les rentrées 2020-2021 et 2021-2022, de 30 000 places supplémentaires. Ces places sont notamment ouvertes dans les instituts de formation en soins infirmiers et pour les formations courtes de type bac+1, en réponse aux besoins en matière de santé publique et d'insertion professionnelle.

### Qui peut en bénéficier ?

Les places sont proposées aux bacheliers et à tous les titulaires d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur.

### Comment en bénéficier ?

La procédure d'expression et de traitement des demandes est accessible sur le site Parcoursup.

### Calendrier de mise en oeuvre

Pour l'année universitaire 2020-2021, les places ont été proposées durant l'été et la formulation des vœux en phase complémentaire a été prolongée jusqu'au 21 septembre 2020.

Pour l'année universitaire 2021-2022, le calendrier prévisionnel est le suivant :

- ▶ décembre 2020/janvier 2021 : découverte des formations ;
- ▶ janvier/mars 2021 : inscription et formulation des vœux ;
- ▶ mars/avril 2021 : confirmation des vœux ;
- ▶ mai/juillet 2021 : phase d'admission.

### Lien utile

[Parcoursup](#)

### Qui contacter en Normandie ?



delphine.duvallet@ac-normandie.fr  
Pour les bacheliers, les étudiants, les établissements : <https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=contact>  
Pour les établissements : [allocation-moyens@enseignementsup.gouv.fr](mailto:allocation-moyens@enseignementsup.gouv.fr)

